

lutter contre son ennemi, fait capturer dans la montagne un éléphant blanc parfumé qui lui assurera, pense-t-il, la victoire. Mais, quand cet éléphant est installé dans l'écurie, il refuse de manger ; comme on lui en demande la cause, il dit que son père et sa mère sont vieux et aveugles et qu'il doit retourner auprès d'eux pour les nourrir ; après leur mort, il reviendra. Émerveillé de sa sagesse, le roi de *Kia-che* s'écrie : « Nous ne sommes que des éléphants à tête d'homme ; mais cet éléphant est un homme à tête d'éléphant. » Il rend la liberté à l'éléphant et ordonne que la piété filiale soit rigoureusement observée dans tout le royaume. Quand le père et la mère de l'éléphant sont morts, celui-ci revient auprès du roi de *Kia-che* qui veut aussitôt combattre ; l'éléphant l'en dissuade en lui montrant les maux de la guerre ; puis il se rend auprès du roi de *Pi-t'i-hi* et le décide à faire la paix avec son ennemi.

(*Trip.*, XIV, 10, p. 8 v°.)

Autrefois, dans le royaume de *Po-lo-nai* (Vârânasî), c'était la coutume, lorsqu'un homme atteignait l'âge de soixante ans, que ses enfants le missent hors de sa demeure en le chargeant de garder la porte et en lui donnant seulement un tapis pour se coucher dessus. Le cas s'étant présenté dans une famille où il y avait deux frères, le frère cadet coupe l'unique tapis qui se trouve dans la maison et en donne la moitié à son père ; à son frère aîné qui lui demande l'explication de sa conduite, il répond que l'autre moitié du tapis est destinée à son frère aîné quand celui-ci aura à son tour atteint l'âge de soixante ans. Le frère aîné comprend alors la barbarie de la coutume ; lui et son frère cadet obtiennent du premier ministre, puis du roi, qu'elle soit abrogée.

(*Trip.*, XIV, 10, pp. 8 v°-9 r°.)

La femme de Brahmadata, roi de Vârânasî, s'irrite de ce que le roi a voulu lui faire boire le vin qui restait dans le fond de sa coupe et elle prononce cette parole imprudente : « Plutôt